



15 septembre 2026

(26-6348)

Page: 1/1

Original: anglais

**UNION EUROPÉENNE ET CERTAINS ÉTATS MEMBRES – CERTAINES MESURES
VISANT L'HUILE DE PALME ET LES BIOCARBURANTS DÉRIVÉS
DU PALMIER À HUILE**

**RAPPORT DE SITUATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS ET
DÉCISIONS DE L'ORD PRÉSENTÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE**

Addendum

La communication ci-après, datée du 14 septembre 2026 et adressée par la délégation de l'Union européenne au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

L'Union européenne soumet le présent rapport conformément à l'article 21:6 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends ("Mémorandum d'accord").

L'Union européenne fait référence aux rapports de situation présentés antérieurement dans le présent différend et reste prête à discuter avec la Malaisie des prochaines étapes.
